

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL n°2023/028**

**L'an deux mil vingt-trois, le trois du mois de mai à 20h30**, le Conseil municipal de la Commune de Sainte-Livrade-sur-Lot dûment convoqué **le vingt-sept avril deux mille vingt-trois**, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de Sainte-Livrade-sur-Lot, sous la présidence de Monsieur Pierre-Jean PUDAL, Maire.

**Présents** : M. PUDAL Pierre-Jean, M. Jacques BORDERIE, Mme VIEIRA Maria de Lurdes, M. FORGET André, Mme DEVAUX Régine, M. BEHAGUE Patrick, Mme CUFFEZ-FAURE Liliane, Mme CHARBONNIER Angélique, Mme KICHI Yamina, Mme DARGEIN Carole, M. DAYNES Michel, Mme MOMBOUCHET Brigitte, M. PASQUET Michel, , Mme ROBIN Catherine, M. Philippe SALAND, M. FAURE Gérard, M. SARRAZIN Pascal, Mme REZZOUG Allison, M. FOLEY Franck, Mme COUZY BARBOSA Amandine, Mme GADY Céline, M. DACQUIN Pierre, M. ORTIZ Antoine, M BRUGERE Jean-François, Mme BRINSTER Alexandra

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. LASSARRADE Jean-Jacques à M. Philippe SALAND  
Mme FORSANS Nicole à Mme DEVAUX Régine  
M. PEREUIL Jean-Paul à M. ORTIZ Antoine  
Mme MELIET Karine à M BRUGERE Jean-François

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 25

QUORUM : 15

**Secrétaire de séance** : M. FOLEY Franck

**Objet** : Décision Modificative BP 2023 n°1.

**Nomenclature : 7.1.2**

**Rapporteur** : M. FORGET

**Conformément à l'instruction comptable M14**, la décision modificative n°1 de l'exercice 2023 permet d'ajuster les crédits votés lors du budget primitif 2023.

**Section Fonctionnement**

Dans le cadre de l'ouverture d'une classe passerelle pour la scolarisation des moins de 3 ans, la collectivité perçoit une subvention de la CAF au titre du fonds publics et territoires.

Pour le renfort en personnel de la classe (l'emploi d'auxiliaire de puériculture) la CAF verse à la collectivité la somme de 24 000 €.

A l'issue de l'année civile, les services de la mairie adresse un bilan à la CAF.

Après étude des dépenses 2022, la CAF nous informe d'un indu de 3 552 €.

Afin de reverser ce trop perçu, il convient d'ouvrir des crédits à l'article 673 : titres annulés ou réduits sur exercice antérieur.

**Section investissement**

Pour solder la situation finale du lot 1 de l'opération 70 : agrandissement du club-house XV, il manque 0.42 €, il convient donc d'ouvrir des crédits nouveaux.

**Le Conseil municipal décide à l'unanimité, d'accepter la DM 1 comme suit :**

**INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
020 (020) - 01 : Dépenses imprévues	-1,00		
2318 (23) - 414 - 70 : Autres immobilisation	1,00		
	<b>0,00</b>		

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
022 (022) - 01 : Dépenses imprévues	-3 552,00		
673 (67) - 01 : Titres annulés (sur exercices a	3 552,00		
	<b>0,00</b>		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

Fait à Sainte-Livrade-sur-Lot, le 3/05/2023

Le Maire,  
Pierre-Jean PUDAL

Le secrétaire de séance  
Franck FOLEY

Publié le :


